

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Dimanche 2 Juillet 1871

NOS CANDIDATS

M. Edouard MILLAUD
Avocat, ancien Magistrat

M. ORDINAIRE fils
Propriétaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Quelques lignes nous suffiront pour résumer les motifs qui militent si puissamment en faveur de ces candidatures, dont la signification est :
Maintien de la République, garantie du développement progressif des institutions libres, préservatif des tourments révolutionnaires ;
Rejet absolu de toute restauration monarchique, qui amènerait inévitablement de nouvelles révolutions et de nouveaux désastres ;
Libération de la France ;
Dégrevement de l'avenir par la meilleure répartition des charges et une plus équitable assiette des impôts ;
Affranchissement du travail national, dont l'essor doit être débarrassé de toute entrave.

Telle est, au point de vue politique et au point de vue économique, la signification des candidatures de M. Edouard Millaud et de M. Ordinaire ; tous deux, ils ont fait leurs preuves ; tous deux, ils se sont dévoués à la cause populaire et ont montré en toute circonstance un ardent et intelligent patriotisme.
Ils seront devant l'Assemblée les défenseurs des grands principes de liberté et des intérêts si gravement compromis de la région industrielle et commerciale, dont Lyon est la grande et puissante capitale.

Au lendemain de la consécration de la République française, par les capitaux du monde entier, à la veille d'une fatale campagne économique ; alors que les désastres, causés par l'empire, se dressent comme un acte d'accusation foudroyant contre les régimes anti-libéraux ; alors que, de tous côtés, les intérêts s'épouvantent ; il faut que nos représentants soient

des gardiens vigilants du pacte républicain et des pionniers infatigables chargés de tracer la route du progrès. Voilà pourquoi nous recommandons avec confiance de voter pour MM. Edouard Millaud et Ordinaire fils.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris, 30 juin, 9 h., soir.
M. Grévy, président de l'Assemblée, a dit :
« Nous avons assisté, hier, à un beau spectacle, bien fait pour relever les cœurs.
« Nous avons vu défiler, avec l'attitude noble de la discipline martiale qui lui appartient, cette magnifique armée qui vient de rétablir dans la capitale le règne des lois et de sauver la civilisation.
« L'Assemblée me permettra de la féliciter pour elle. »
Faisant ensuite allusion au succès de l'emprunt, M. Grévy a ajouté :
« De telles ressources prouvent que la France est toujours la grande nation. Courbée, mais non abattue par les revers, elle reprendra immédiatement la grande place qui lui appartient toujours. »
La discussion de la prorogation des échéances a été remise à mardi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 30 juin, soir.
Les souscriptions à l'emprunt atteignent hier soir quatre milliards huit cents millions.
Les journaux s'étonnent du langage de la *Gazette du Nord*, de Berlin, reprochant à M. Thiers de vouloir maintenir les dépenses de l'armée et de la marine ; ils disent que ce sont là des questions de réorganisation intérieure qui regardent la France exclusivement.
Les conseils de guerre pour juger les insurgés ne sont pas encore convoqués.
Paris, 1er juillet 1871.
Le comité électoral, présidé par M. Renouard, représentant 22 comités d'arrondissement, adhère à la liste des candidats de l'Union parisienne de la presse.

On croit de plus en plus à de bonnes élections à Paris.
La commission du budget a entendu, hier, le comité de la société des gens de lettres qui a combattu le timbre et surtout le centime supplémentaire sur les feuilletons.
On croit que le centime sera abandonné.

Versailles, 30 juin 1871.
Le dîner qui a eu lieu hier soir chez M. Thiers a été très-brillant et très-cordial.
Aucun discours n'y a été prononcé.

Nouvelles de l'étranger.

Berlin, 30 juin 1871.
Le départ de l'empereur d'Allemagne pour le Hanovre, qui devait avoir lieu ce matin, a dû être ajourné par suite de douleurs rhumastimales qui, après s'être déclarées pendant la nuit, ont continué durant la matinée, quoiqu'avec une moindre gravité.
Le prince royal est parti pour le Hanovre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 1er juillet 1871.
Le comte de Paris a visité hier le chef du Pouvoir exécutif de la République française.
Il y a ce soir un grand dîner chez M. Thiers.
Les princes d'Orléans seront parmi les convives.
Le bruit de la retraite de M. Jules Favre et de son remplacement par M. de Broglie est démenti.
La ville de Strasbourg a souscrit à l'emprunt national pour 18 millions.
Paris, 1er juillet 1871.
On mande de Madrid, 30 juin : On assure que M. Olozaga est nommé ambassadeur d'Espagne à Paris.

LA GRANDE REVUE

Paris, 29 juin, 1871.
La revue, dont la date avait été fixée il y a trois jours, a eu lieu aujourd'hui favorisée par un temps magnifique.

A une heure, toutes les troupes avaient pris leurs positions dans la plaine de Longchamp.
A une heure et demie, le président de l'Assemblée nationale et le chef du Pouvoir exécutif prenaient place dans le pavillon central des courses avec les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires, et le préfet de la Seine. M. Grévy, président de l'Assemblée, était assis à la droite de M. Thiers.
La tribune de droite avait été réservée aux députés.
Les membres du corps diplomatique occupaient dans la tribune de gauche les sièges qui leur avaient été destinés.
Les troupes étaient massées dans la plaine, en face des tribunes, de la façon suivante :
Sur la première ligne, l'armée de réserve commandée par le général Vinoy.
En arrière de l'armée de réserve, le 4e corps, général Douai.
A droite, le 1er corps, général Ladmirault.
En arrière, le 5e corps, général Clinchant.
En troisième ligne, le 2e corps, général de Cissey, ministre de la guerre, qui avait repris, pour cette occasion, le commandement des troupes avec lesquelles il était entré dans Paris.
En quatrième ligne, la réserve d'artillerie (10 batteries), et la réserve du génie vers la droite.
La cavalerie formant le troisième corps d'armée, général du Barrail, la brigade Galliffet, le 6e lanciers et le train occupaient les pentes qui descendent du bois de Boulogne vers la plaine, et font face aux hauteurs de Montretout.
A deux heures, le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, suivi de son état-major, arrive sur le champ de manœuvre. Les tambours battent aux champs. Le maréchal passe devant le front des troupes.
A deux heures et quart, une salve d'artillerie se fait entendre. Le maréchal vient se placer avec son état-major en face de la tribune occupée par le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. Le défilé commence.
La tenue des troupes est superbe.
Lorsqu'un corps d'armée a défilé, le général qui le commande et son état-major s'avancent au grand trot vers le pavillon présidentiel et saluent de l'épée, pendant que le général commandant le corps d'armée, dont le tour est venu de défilé, va prendre place avec son état-major près du maréchal, duc de Magenta.
Le défilé de l'immense armée, réunie dans la plaine de Longchamp, n'a pas duré moins de trois heures et demie.
Les plus vives acclamations ont accueilli chaque régiment à son passage devant les tribunes. Elles ont redoublé lorsqu'on a vu

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LA VICTORIEUSE

IV
Ramené au sentiment de sa situation, Mlle de Ravilliers se rappela que le lendemain Gaston devait partir, la quitter encore, et son cœur se serra à cette idée.
Aussi elle se promit de l'engager à parler à son père, à lui confier leur amour, car de vagues appréhensions, de secrètes alarmes troublaient la joie pure dont elle était inondée depuis qu'elle se savait aimée, et la faisaient involontairement trembler pour l'avenir.
Quoi de plus timide et de plus craintif que le premier amour de la vie ?
Le bruit qu'elle avait entendu se rapprocha insensiblement... Elle se

lait s'élançer dans la direction d'où il provenait ; mais tout à coup elle recula pâle d'épouvante, l'œil hagard, les lèvres frémissantes, et un cri sourd, un cri de terreur et de désespoir, s'échappa de sa poitrine haletante.
Le capitaine venait d'apparaître devant elle... sa bouche était contractée par un sourire qui avait, comme son regard, quelque chose de satanique. Il se posa en face de la jeune fille, les bras croisés sur sa poitrine, et lui dit avec un accent d'ironie mal déguisée :
— Si j'avais encore des doutes sur le sentiment que je vous inspire, belle Marie, il ne me serait plus permis d'en conserver en voyant l'effet que produit ma présence sur vous. Vous ne m'attendiez pas, je le sais, et je comprends votre étonnement, votre surprise, je puis même dire votre désappointement. Est-ce bien ce dernier mot que je dois employer ?
Mlle de Ravilliers ne répondit pas. Avec cet instinct subtil que possèdent

les femmes, elle avait compris que cette apparition inattendue devait être le présage de quelque malheur, et elle était retombée sur le banc de gazon, anéantie, sans force et sans voix.
— Votre contenance me dit assez que je n'ai pas employé le mot propre, poursuivit le capitaine, et votre silence me confirme dans mon opinion. Que voulez-vous ? Tout le monde ne peut pas être jeune et beau, tout le monde, à l'égal du chevalier, par exemple, ne possède pas l'art de plaire et de séduire.
— Monsieur ! s'écria la jeune fille avec dignité, en sortant tout à coup de l'espèce de torpeur dans laquelle elle était plongée.
Et, comme si cet effort eût épuisé ses forces, elle s'affaissa de nouveau sur elle-même en se couvrant le visage de ses deux mains.
— Est-ce pour moi, monsieur, que vous êtes ici ? demanda enfin Mlle de Ravilliers.

— Vous en doutez ? oh ! c'est être injuste envers vous.
— Si j'en doute ! s'écria la malheureuse enfant en se levant par un mouvement nerveux et en portant des yeux hagards dans la direction par où devait venir Gaston. J'en doute tellement, monsieur, que je vais retourner près de mon père, où vous aurez la faculté de m'accompagner, si bon vous semble : c'est là seulement que je dois et puis vous entendre.
— Je suis loin de prétendre le contraire, dit le capitaine en s'opposant à ce que la jeune fille donnât suite à ce mouvement, mais je préfère que nous restions ici. Je suis vraiment désolé d'avoir une manière de voir différente de la vôtre, et je vous en demande pardon.
— Userez-vous de violence envers moi, monsieur, chez mon père ?...
— Vous savez comme moi, mademoiselle, ce que dit la sagesse des nations : qui veut la fin veut les moyens.
— Mais, enfin, que voulez-vous de moi ? exclama la naïve enfant en con-

passer les glorieux soldats de l'armée de l'armée de Metz. Les troupes avaient reçu l'ordre formel de ne proférer aucun cri. Elles ont gardé scrupuleusement le silence, dont la discipline fait un devoir au soldat sous les armes.

On demandait de tous côtés les troupes de la marine, qui ont pris une si glorieuse part à la double lutte que l'armée vient de soutenir. Nos marins ont été, depuis plus de quinze jours, dirigés sur les ports, et n'ont pu prendre part à cette fête patriotique. Mais des salves d'artillerie ont été tirées par deux canonnières, la *Cleopâtre* et le *Sabre*, mouillées dans la Seine, à quelques mètres en arrière des tribunes, et le brave amiral Potheau pourra porter aux soldats de la flotte les témoignages d'ardente sympathie qu'on n'a cessé de lui prodiguer.

La grosse cavalerie vient de passer au grand trot, en faisant trembler le sol. Le duc de Magenta s'approche du pavillon. Le chef du Pouvoir exécutif descend de la tribune pour aller à sa rencontre et presse la main de l'illustre maréchal en le félicitant avec effusion.

Les cris de : Vive M. Thiers ! Vive Mac-Mahon ! éclatent de toutes parts.

Lorsque le président du Conseil est remonté dans le pavillon, les cris de : Vive M. Thiers ! se font entendre avec une nouvelle force et se prolongent pendant plus de dix minutes. Le public abandonne les places qu'il occupait, se presse autour de la tribune du président, et fait retentir l'air de ses applaudissements et de ses bravos.

Les mêmes acclamations, poussées par une foule toujours grossissante, saluent M. Thiers au moment où il quitte la tribune. Elles suivent longtemps la voiture qui ramène à Versailles le chef du Pouvoir exécutif de la République française.

Hier nous demandions à l'emprunt deux milliards : il nous en a donné cinq ; aujourd'hui nous montrons à l'Europe une armée de cent mille hommes, pleine de vaillance, admirablement commandée, et qui vient de sauver la civilisation. La France, déshabituée du bonheur depuis les désastres accumulés sur elle par les fautes de l'Empire, commence à se reconnaître et à se sentir. (Journal officiel).

BILAN DE NOS DÉSASTRES

L'*Avenir militaire* publie la statistique suivante :

La France perd trois chefs-lieux de départements, Strasbourg, Colmar, Metz et le territoire entier de ces départements, moins l'arrondissement de Briey ; les arrondissements de Metz, Sarreguemines et Thionville, dans la Moselle ; ceux de Château-Salins et de Sarrebourg, dans la Meurthe ; de Strasbourg, de Saverne, de Schelestadt et de Wissembourg, dans le Bas-Rhin ; de Colmar et de Mulhouse, dans le Haut-Rhin, ainsi que cinq cantons sur neuf dans l'arrondissement de Belfort.

En tout, plus de 11 arrondissements, 81 cantons, 1,740 communes, environ 1 million 700,000 habitants.

Metz, Thionville, Bitche, Marsal, Phalsbourg, Strasbourg, Schelestadt, étant aux mains de la Prusse, les places fortes suivantes sont maintenues en première ligne.

Dans la partie qui reste à la France du

département de la Moselle, Longwy, à une lieue de la frontière belge, à deux lieues de frontière prussienne.

C'est une place de deuxième classe, construite moitié dans la vallée de la Chiers, moitié sur un plateau qui a près de 400 mètres d'altitude. La citadelle a été construite par Vauban, en 1680. De nouveaux ouvrages y ont été ajoutés en 1714 et en 1836 ; elle présente un hexagone régulier composé de 6 bastions et de 2 cavaliers. Ses casernes peuvent loger 5,000 hommes et 800 chevaux.

Cette place a résisté trois mois aux Prussiens en 1815.

Les hauteurs voisines de Mont-Saint-Martin, près Longwy, sont à l'étude.

Verdun, dans la Meuse, Toul, dans la Meurthe, sont dans la même position que Longwy. Ces deux places sont à refaire ; la première est à plus de 40 kilomètres, la seconde à 32 ou 33 kilomètres de la frontière.

L'Assemblée nationale s'est récemment occupée de la question de Belfort. Les généraux Chanzy et Charreton s'opposaient à la cession du territoire indiqué par notre carte, sur la frontière du Luxembourg, en échange d'un périmètre plus étendu autour de Belfort.

Nous pensons avec M. Thiers que la possession d'une place n'est rien sans la possession d'une frontière, et que la grande valeur actuelle de Belfort, avec son périmètre agrandi, est de rattacher d'une manière complète les Vosges au Jura. La possession du canton de Giromagny était indispensable pour obtenir ce résultat. En effet, nous sommes maîtres aujourd'hui de la route qui conduit au valon d'Alsace et qui descend en Lorraine.

Paris est maintenant, par les chemins de fer, à 370 kilomètres de la Prusse par la ligne de Reims et Mézières ; à 378 par celle de Paris à Metz, par Frouard ; à 410 par celle de Paris à Strasbourg.

La France perd 157 stations et 886 kilomètres de lignes ferrées.

Ajoutez à cette nomenclature, cent mille hommes tués, trois cent mille prisonniers, cinq milliards d'indemnité de guerre, trois milliards de dépense, six mois perdus pour le travail national, et vous aurez le bilan des désastres d'une guerre follement entreprise par l'empire dans le seul intérêt dynastique.

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, le 30 juin 1871.

Sous le règne de la Commune, le commissariat de police du quartier de la Villette avait été occupé par le nommé Kaminsky, âgé de cinquante et un ans, vannier, demeurant rue d'Allemagne. Comme tous ceux qui n'avaient pas craint d'accepter alors de semblables fonctions, il se livrait aux actes les plus arbitraires et se signalait par ses excentricités. Dans toutes ses opérations, il avait pour auxiliaire son fils, non moins dévoué que lui au gouvernement insurrectionnel.

Le 24 mai dernier, quelques heures seulement avant l'arrivée des troupes chargées de rétablir l'ordre, tous deux se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville. D'après les renseignements recueillis, on a lieu de supposer

qu'ils étaient là pour préparer l'incendie qui devait bientôt consumer le palais municipal.

Découverts dans une maison du 19^e arrondissement, où ils se tenaient cachés sous un déguisement, ils ont été arrêtés par les soins du véritable commissaire de police de la Villette, et envoyés à la Préfecture.

Le même jour et dans le même quartier, on a arrêté le nommé Verac, ouvrier peintre en bâtiments, originaire de Pec, dans la province de Hainaut (Belgique), qui présidait spécialement aux vols dans les églises, vols déguisés sous le nom de réquisitions. Il détournait à son profit une partie du butin, et volait ainsi les voleurs patentés de la Commune.

A son domicile on a trouvé des vases sacrés, des ornements religieux, un reliquaire en bronze doré artistement sculpté, une grande quantité de vêtements, de linge et d'objets de toute nature pris de côté et d'autre.

Il n'épargnait même pas ses voisins, et, au nombre des articles saisis, figure une glace appartenant à une dame dont le logement est situé sur le même palier que le sien.

Les investigations opérées dans le 19^e arrondissement ont encore amené l'arrestation, rue de Meaux, 101, du menuisier Zinberg, chef de la 29^e légion de la garde nationale fédérée.

Eugène Beurte, âgé de trente-sept ans, qui cumulait les métiers de briquetier et de chiffonnier, avec l'emploi de sous-lieutenant et diverses autres fonctions, a été pris dans la rue des Annelets, près de la rue des Solitaires.

On s'est également emparé, non loin de là, de Victor Coardy, né à Paris, ayant fait partie de l'armée en qualité de soldat du train. Passé aux insurgés, il présidait à la construction des barricades, et il était resté le dernier à celle de la rue de Crimée, combattant avec un acharnement digne d'une meilleure cause.

La femme Humbert, née Victorine Leroy, originaire de Brezwiller, s'était fait remarquer par l'exaltation de ses sentiments pour la Commune, ce qui lui avait permis d'exercer, dans son quartier, une grande influence.

Elle excitait les gardes nationaux à faire la chasse aux réfractaires et les guidait dans leurs perquisitions. Elle déployait la plus grande activité, poussait à la confiscation des mobiliers et encourageait les insurgés à une résistance désespérée.

Elle a été également arrêtée.

Enfin, les investigations auxquelles on se livre sans cesse, ont fait découvrir, dans une ambulance du quartier de Montrouge, où il était en traitement, un officier fédéré blessé dans les combats d'Issy. La suite de l'enquête a révélé que cet individu n'était autre qu'un forçat libéré, mais soumis à la surveillance, en rupture de ban, et signalé comme un malfaiteur très-dangereux.

Par suite de ces constatations, il a été consigné pour être mis, après sa guérison, à la disposition de la justice militaire.

Hier est sorti des catacombes, près de l'hôtel de Cluny, un pauvre diable qui, mourant de faim et de lassitude, venait se constituer prisonnier. Depuis le 24 mai il errait dans les souterrains ; plusieurs fois les agents avaient passé près de lui sans l'apercevoir. Il avait vu ses compagnons

faits prisonniers un à un, et avait assisté à l'exécution de ceux que n'avait pas pris la police.

Terrible souvenir que conservera du mois de juin 1871 cet infortuné, s'il survit aux désordres causés à sa santé par les privations et à l'épuisement.

Quand il est sorti des souterrains, pâle et horriblement décharné, avec ses habits sales et en lambeaux, il avait véritablement l'air d'un fantôme fédéré. Il avait jeté son fusil depuis longtemps.

LES PRISONNIERS

Paris, 30 juin 1871.

Avant d'être membre de la Commune, Jules Allix était pensionnaire de l'hospice de Charenton. Il y était entré après avoir inventé les escargots sympathiques et une méthode pour apprendre à lire en quinze leçons.

Grand admirateur de la Gymnastique — ses deux sœurs professaient même à cette époque chez Triat — il proposa un jour à ses collègues de la Commune, comme moyen de régénération, de remplacer dans les écoles de jeunes filles le crucifix par la statue académique de Milton de Crotona.

Non-seulement son projet ne fut pas adopté, mais Raoul Rigault, trouvant qu'Allix avait plus que jamais besoin de soins, le fit enfermer dans une maison de santé.

C'est là que trois médecins sont venus l'examiner la semaine dernière. Ils ont déclaré, à l'unanimité, que le citoyen Jules Allix était depuis longtemps atteint d'aliénation mentale ; qu'on avait eu grand tort de le laisser sortir une première fois de Charenton, et qu'il fallait l'y reconduire au plus tôt, ce qui doit être fait à l'heure qu'il est.

Le gouvernement pour, répondre à un reproche qui lui était adressé, va faire procéder au jugement de Blanqui, détenu depuis le 22 mars.

Blanqui, condamné à mort par contumace, va être jugé contradictoirement. Son état de santé y avait seul fait obstacle, jusqu'à présent.

Blanqui se portant mieux aujourd'hui, on espère qu'il sera prochainement en état de supporter les fatigues de l'audience.

COURRIER DE PARIS

Paris, 30 juin 1871.

La Société de secours aux blessés militaires vient de créer une ambulance de 200 lits dans le parc de Saint-Cloud. Située près du château, au-dessus de la pièce d'eau de la Grande-Gerbe, cette ambulance se compose de huit baraques, dont le modèle est fait sur l'indication du docteur Minidj, célèbre chirurgien autrichien, qui a dirigé l'ambulance du Corps législatif et celle de l'ambassade Autriche-Hongrie. Il suffit de voir l'emplacement choisi, les constructions adoptées, pour être frappé des résultats qui seront obtenus dans l'intérêt des blessés.

Dimanche dernier, une messe a été célébrée pour l'inauguration de ce nouvel établissement de la Société de secours, messe à laquelle assistaient les généraux comman-

tinuant à jeter des regards désespérés vers le point d'où elle attendait du secours.

Le capitaine s'en aperçut, et un éclair de sauvagesatisfaction passa dans ses yeux. Ce fut avec une joie cruelle qu'il évita de répondre à la question de la jeune fille pour lui dire, en appuyant sur les mots :

— Vous... l'attendez ?...

— Eh bien ! oui, monsieur, je l'attends, répondit Marie avec cette puissance d'énergie qui donne la certitude de la mort.

Et quand il sera là, nous verrons si vous aurez le courage de continuer le rôle odieux que vous jouez avec moi.

— Heureusement, répondit le capitaine sans s'émouvoir, que, par prudence et non par crainte, j'y ai mis bon ordre. Ainsi vous pouvez vous dispenser de fatiguer vos beaux yeux à vouloir percer les ténèbres, car il ne viendra pas.

Les derniers mots du capitaine, qui avait aposté des spadassins sur la route du chevalier, pénétrèrent dans

le cœur de Mlle de Ravilliers comme la lame froide et acérée d'un poignard.

— Il ne viendra pas ! répéta-t-elle. Et soudain, comme si la vérité se faisait jour dans son esprit, elle ajouta :

— C'est donc un guet-apens, mon Dieu !

Et elle tomba à genoux, les mains jointes, le regard tourné vers le ciel comme pour l'implorer et lui demander pardon de s'être ainsi exposée en suivant les fiévreuses impulsions de son cœur.

Els était si belle ainsi. Il y avait tant de poésie, tant de grâce mystique répandue sur son angélique physionomie, que le capitaine, transporté d'admiration, éperdu et incapable de dominer plus longtemps la violence de ses passions, mit un genoux en terre à côté de la jeune fille, et s'écria :

— Vous êtes belle, Marie ! belle comme une de ces suaves et chastes conceptions des poètes orientaux, à l'imagination desquelles mon esprit se

refusait de croire. Et, faut-il vous le dire, Marie ?... je vous aime !... Je vous aime depuis le jour où je vous ai vue, avec toute la fiévreuse ardeur d'une nature méridionale, qui ne sait rien faire à demi. Je ne vous cherchais point, Marie, c'est le hasard qui m'a jeté sur vos pas. Et quand, si ravissant, vous avez surgi tout à coup à mes regards étonnés, quand j'ai pu contempler la vivante image de mes rêves, j'ai soudain senti un feu dévorant pénétrer dans les plus intimes profondeurs de mon être. En un mot, vous avez fait naître en moi une de ces passions qui décident de la destinée d'un homme. Eh bien ! cet amour immense que vous m'avez inspiré, et que je dus renoncer à vous faire partager, j'ai juré...

Mlle de Ravilliers, la figure livide, les traits contractés, se leva, se posa en face du capitaine, belle et fière comme une statue antique.

— Mais à quoi bon vous dire ce que j'ai juré ? reprit-il. Laissez-moi plutôt vous raconter ce que j'ai souffert pour vous et par vous ; laissez-

moi vous dire que cet amour, qui est devenu un culte, une idolâtrie, peut me porter indifféremment à tenter les plus grandes choses ou à commettre un crime. Y eût-il entre vous et moi les gouffres de l'enfer, que je les franchirai pour vous conquérir. Vous aimez le chevalier, mais je ne pourrais rester témoin impassible d'un bonheur qui me condamnerait à un supplice sans pareil.

Ecoutez-moi, Marie ; voulez-vous me promettre que, d'ici un an, vous ne disposerez pas de vous ? Voulez-vous me jurer que le chevalier...

— Jamais ! s'écria impétueusement Mlle de Ravilliers.

— Eh bien ! poursuivit-il d'une voix sourde et altérée, en se redressant à son tour, j'ai juré que vous seriez à moi...

— Horreur ! exclama la jeune fille.

— Et, dussé-je vous voir mourir, Marie, et me poignarder après, je tiendrai mon serment. (La suite à demain.) Louis de Karrington.

LE PROCÈS DE MARSEILLE

Détails complémentaires.

Notre correspondant particulier nous adresse par lettre, les détails complémentaires qui suivent sur la séance du conseil de guerre du 28 juin, dont nous avons publié le résultat par dépêche télégraphique.

La séance a été ouverte à 7 h. 20 minutes du matin.

M. le président du conseil de guerre, ayant demandé aux accusés et aux défenseurs s'il n'avait rien à ajouter, sur leur réponse négative, a fait emmener les accusés, qui ont été reconduits au fort St-Nicolas.

Le conseil est entré en délibération et le public a attendu patiemment jusqu'à six heures du soir.

M. le président, après avoir averti que toute marque d'approbation ou d'improbation serait sévèrement punie, donne lecture des 719 questions qui ont été posées aux juges.

Il ajoute :

« Au nom du Peuple français, le tribunal acquitte à l'unanimité : Sorbier, Ducoin, Bouchet, Génétiaux, Hermet, Mathéron.

« A l'unanimité il condamne :

« A la peine de mort : Crémieux, Etienne père, Pélissier ;

« A la déportation, Breton ;

« A la déportation dans une enceinte fortifiée : Martin, Duclos, Nastorg, Chauhat ;

« A dix ans de travaux forcés, Novi ;

« A cinq ans de la même peine, Bauche ;

« A dix ans de détention, Eberard. »

En entendant prononcer le jugement, Me Cricard, le défenseur de Crémieux, succombe à son émotion et on l'emporte loin de la salle du conseil.

Le greffier est ensuite allé donner lecture du jugement aux accusés, Crémieux excepté, tous ont fait bonne contenance.

Le 1er conseil de guerre va bientôt siéger de nouveau pour juger les autres complices du 4 avril et les alliés de l'Internationale.

LES ÉLECTIONS DU 2 JUILLET

Sections électorales de Lyon.

Les six arrondissements municipaux de la ville de Lyon sont divisés en sections, en vue des élections complémentaires pour la nomination de deux représentants du peuple à l'Assemblée nationale, conformément au tableau ci-après :

1er ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 1er canton). — 1re section, à la mairie, limitée par la Grande-Côte du n° 96 à 130), rue Saint-Marcel (numéros impairs), place Saint-Vincent (n. 1, 3 et 5), quai St-Vincent (du numéro 1 à 48), montée de la Butte, cours des Chartreux (côté sud), rue Rivet, rue de l'Annonciade (numéros pairs), rue du Commerce (du numéro 2 à 18).

2e section, à la Martinière (entrée par la place de la Martinière), limitée par la place des Capucins, numéros 1, 2 et 3; rue Sainte-Marie; numéros 2, 4 et 6; place des Terreaux (côté sud et est); rue de l'Hôtel-de-Ville, du numéro 2 au numéro 43; rue de la Fromagerie; place St-Nizier, numéros 1, 2 et 3; rue des Bouquetiers (côté nord), place d'Albon (côté nord); quai d'Orléans, quai St-Vincent, du numéro 49 à la fin; place St-Vincent; numéros 2, 4, 6 et 8 et rue Saint-Marcel (numéros pairs).

3e sections, rue de Tables-Claudienne; 2, salle d'asile, limitée par la Grande-Côte, du numéro 2 à 94; rue du Commerce, numéros 1 et 3; rue de l'Annonciade (numéros impairs); place Rouville, cours des Chartreux (côté Nord), et boulevard de la Croix-Rousse.

4e section, au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse, limitée par la place et le quai St-Clair, la place Tholozan, le quai de Retz (du numéro 1 à 10), la portion de la rue du Bât-d'Argent longeant le lycée; la rue de la Bourse, numéros 2, 4 et 6; la rue Neive (numéros impairs), la rue de l'Hôtel-de-Ville, du numéro 1 à 25; Hôtel-de-Ville; rue Romarin (numéros impairs); place Croix-Paquet, du numéro 1 à 8; rue Victor-Arnaud et place des Pénitents.

5e section, à l'école des Frères, rue Vieille-Monnaie, 12, limité par la côte St-Sébastien (numéro 23 et de 20 à 26), rue Romarin (numéros pairs), place Croix-Paquet (côté ouest), place des Terreaux (du numéro 1 à 9), rue Ste-Marie (numéros 1, 3 et 5), place des Capucins, 5, Grande-Côte (numéros impairs de 63 à la fin); et rue des Tables-Claudienne (numéros pairs).

6e section, à l'école des Frères, rue Pouteau, 16, limitée par la rue des Fantasses (numéros pairs), côte St-Sébastien, (du numéro 1 à 11 et du numéro 10 à 18), rue des Tables-Claudienne (numéros impairs), Grande-Côte (numéros 1 à 61), place des Bernardines (numéros 4 et 8) et boulevard de la Croix-Rousse.

2e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 1er canton). — 1re section, à la mairie du 2e arrondissement, comprenant la partie est du canton, limitée par la rue de la Barre, numéros pairs, le quai de la Charité, la rue de Condé, du numéro 21 au numéro 39, et la rue St-Joseph, numéros pairs et impairs.

2e section, rue Adolphe-Berthelot, 5, à l'école communale, comprenant la partie ouest du canton, limitée par la rue Bellecour, le quai Tilsitt, les numéros 1 et 3 du quai d'Occident, la rue de Condé, du numéro 1 au numéro 15, la place Perrache (numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 compris (jusques et non compris la rue Saint-Joseph).

3e section, rue de Condé, 22, prétoire de la justice de paix, comprenant la partie sud du canton, limitée par la rue de Condé, numéros pairs, et les deux fleuves jusqu'à leur confluent. Les numéros 6 et 7 du quai d'Occident, 39, 41 et 42 de la rue Vaubecour se trouvent compris dans cette section.

(Lyon, 2e canton.) 1re section, au palais du Commerce, place de la Bourse, salle des réunions industrielles, comprenant toute la partie nord du 2e canton, comprise entre les rues Neuve et de la Fromagerie, la place d'Albon, les quais de Retz et de l'Hôpital jusqu'à la rue Thomassin, la rue Centrale jusqu'au numéro 35 inclusivement, la rue de la Préfecture et le quai Saint-Antoine.

2e section, à l'Hôtel-Dieu, salle du Conseil, comprenant toute la partie sud du 2e canton, limitée par la rue Thomassin, la rue Centrale, depuis le numéro 37 inclus jusqu'à son extrémité, la rue de la Préfecture, le quai de l'Hôpital jusques et y compris la rue de la Barre, la place et la rue Bellecour et le quai des Célestins.

3e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 3e canton.) — 1re section, rue de la Part-Dieu, 59, à la salle d'Asile, la partie nord du canton, depuis le cours Lafayette (côté sud), limitée par le quai de la Guillotière, numéro 35, la rue Chaponnay, la rue Villeroi, numéros impairs, jusques et y compris le numéro 37, et la rue de Chartres, numéros impairs, à partir du numéro 43 jusqu'au fossé d'enceinte.

2e section, à la mairie du 3e arrondissement, à partir du quai Joinville, numéro 36, la rue Chaponnay, numéros 8 et 10, rue Villeroi, numéros pairs, la rue de Chartres, côté sud, jusqu'à la rue Montesquieu exclusivement, la Grande-Rue de la Guillotière, jusques et y compris les numéros 111 et 106.

3e section, rue de la Thibaudière, 55, école laïque des garçons, la rue Montesquieu inclusivement, la rue de la Madeleine, la Grande-Rue de la Guillotière à partir des numéros 113 et 108, et la rue de Crémieux jusqu'à la limite du canton.

(Banlieue, canton de Villeurbanne). — 1re section, rue du Sacré-Cœur, 119, école des frères, les électeurs appartenant à la banlieue du 6e arrondissement, la partie nord du 3e arrondissement jusqu'à la route de Villeurbanne.

2e section, rue Saint-Maurice, 19, école laïque des garçons, le quartier de Monplaisir depuis la route de Villeurbanne jusqu'à la route d'Heyrieux inclusivement.

3e section, route de Vienne, 27, école des frères, le quartier sud de la banlieue, depuis la route d'Heyrieux inclusivement jusqu'à la limite de l'arrondissement.

4e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 4e canton). — 1re section, à l'école de filles, rue Daviard, 8, la partie ouest du canton, y compris le quartier de Serin.

2e section, à l'école communale des garçons, rue de Cuire, 24, et Grande-Rue, 7, la partie comprise entre la place des Tapis et la Grande-Rue de la Croix-Rousse, jusqu'à la hauteur de la rue St-Denis inclusivement.

3e section, à l'école communale des garçons, rue Dumenge, 4, la partie limitée au sud par le boulevard de la Croix-Rousse, à l'est par la rue Lebrun, et à l'ouest, par la rue du Mail.

4e section, à l'école communale des garçons, rue de Belfort, 29, la portion nord de l'arrondissement.

5e section, à l'école communale des garçons, rue Lafayette, 31, le quartier Saint-Clair et toutes les rues construites dans les anciens clos Chaumais et Bouniols.

5e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 5e canton). — 1re section, à l'ancienne mairie de Vaise, la partie intérieure de Vaise au nord, le marché et l'abattoir.

2e section, au théâtre Noël, la rue de la Pyramide, le quartier de la Gare d'eau et de la Gare du chemin de fer, quai des Tuileries et rue Saint-Cyr.

3e section, à l'école Vétérinaire, Lyon annexé au 5e canton, quai et grande rue de Vaise, rue Roquette, quai Jayr et rue du Mont-d'Or.

4e section, à l'école d'instruction primaire, place de Trion, 8, banlieue de Saint-Just, partie annexée au 5e canton.

(Lyon, 6e canton). — 5e section, à la mairie du 5e arrondissement, place du Petit-Colleège, salle des mariages, le quartier St-Jean.

6e section, à la mairie, salle de la justice de paix, le quartier Saint-Paul.

7e section, à l'école communale, rue Saint-Georges, 66, les quartiers St-Georges et de la Quarantaine.

8e section, à l'école des frères, rue des Chevaucheurs, 1, les quartiers St-Just et St-Iréné.

6e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL.

(Lyon, 7e canton). — 1re section, à la mairie, partie nord du canton jusques et y

compris les numéros impairs du cours Morand.

2e section, à l'école mutuelle, rue Madame, 18, les numéros pairs du cours Morand jusques et y compris les numéros impairs de la rue Cuvier.

3e section, à l'école communale, rue Boileau, angle de la rue Budgeau, les numéros pairs de la rue Cuvier jusqu'à la limite du canton.

M. le maire de Lyon réglera la composition de chaque bureau, conformément aux dispositions de l'art. 3 de l'arrêté du 12 juin 1871.

Chaque section fera distinctement le dépouillement de ses votes. Le résultat de ce dépouillement sera ensuite centralisé au bureau de la première section (art. 18 du même arrêté.)

Autorisée pour toute la France

TRÈS-INTÉRESSANTE LOTERIE (toute d'actualité)

POUR LES VEUVES — LES ORPHELINS

(les Victimes de la Guerre)

TIRAGE, JUILLET

Gros lot 60,000 fr. — Nombreux autres lots

LE BILLET 25 CENTIMES

A Lyon et dans toute la France, chez les libraires, les débitants de tabac, etc. — Pour recevoir une série de vingt numéros par la poste, adresser mandat-poste de CINQ FRANCS au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

(Ce Journal publiera les numéros gagnants.)

30 BONS LIVRES A. RION, 10 c.

(Séparément, chez tous les libraires)

10 c.	La Santé.	Abeille poétique
Alphabet.	L'homme.	Mosaïque.
Civilité.	Animaux.	Racine.
Gram. Lhomond	Oiseaux.	La Fontaine.
Bon Langage.	Poissons.	Fénelon.
Géographie.	Religion.	Florian.
Arithmétique.	Lect. dimanche.	Buffon.
Tenue livres.	Cent lectures.	B. Saint-Pierre
Musique.	Cent récits.	Chateaubriand.
Dessin.	Gerbe poétique	10 c.
Jardinage.	Corbeille	—

(Prendre ces 30 BONS LIVRES, une BIBLIOTHÈQUE pour 3 fr.)

NOUVELLES DE LYON

Le Conseil municipal, qui devait se réunir hier soir samedi, a tenu une séance extraordinaire vendredi, à huit heures.

Nous croyons savoir que les adversaires du rétablissement de l'octroi y ont encore fulminé de leur mieux, mais que leurs doléances sont restées absolument sans écho dans la majorité du conseil.

On a reçu, dans la journée d'hier, une nouvelle dépêche télégraphique de M. Hénon, annonçant que les négociations entreprises par la délégation du Conseil étaient en excellent chemin.

Un malentendu semble exister pourtant, relativement à deux millions de bons du Trésor, qui étaient déposés à la succursale de la Banque de France à Lyon, et que celle-ci a retournés à Paris.

Une dépêche télégraphique a été envoyée hier, à ce sujet, à la délégation, et la difficulté sera promptement aplanie.

M. Vallier, adjoint au maire et membre de la délégation envoyée à Versailles, est revenu hier à Lyon.

Il résulte de nos informations que le Gouvernement aurait dès à présent autorisé la ville à négocier à son profit les deux millions de bons du trésor déposés à la Banque de France, ce qui lui permettrait, en y joignant le prix de la vente de ses farines, de faire face à toutes ses échéances.

L'Etat, très-bien disposé en faveur de la ville de Lyon, prendrait à sa charge la majeure partie des dépenses faites par elle pour la défense nationale, et une liquidation prochaine aurait lieu, qui sauvegarderait pleinement les intérêts de la cité lyonnaise.

Nous croyons savoir également que les négociations relatives au transfèrement à Lyon de la Faculté de médecine de Strasbourg, pourraient bien obtenir un heureux résultat.

M. Wurtz, doyen de la Faculté de médecine de Paris, serait complètement favorable, aux intérêts de notre ville et en cela il serait en parfaite communauté d'idées avec M.M. les professeurs de l'ex-faculté de Strasbourg qui ne voient pas, nous dit-on, à plus d'un point de vue, les mêmes ressources dans la ville de Nancy que dans celle de Lyon pour le transfèrement de leur chère Faculté.

M.M. Hénon et Barode sont restés à Versailles pour poursuivre les négociations à ce sujet.

dant le camp de St-Cloud, M. le comte de Flavigny, président de la Société, le comte Sérurier, vice-président, Milo Dosne, la comtesse de Flavigny, etc.

Dès que le service a été organisé, le docteur Minidy a chargé son premier chirurgien de la direction intérimaire de l'ambulance, pour se mettre de nouveau, ainsi que ses collègues, M.M. le comte Sérurier et Albert Klissen, à la disposition du ministre de la guerre pour le rapatriement de nos blessés restés en Allemagne.

Ces messieurs, munis de leurs pouvoirs, sont partis mardi dernier. La Société de secours continue ainsi son œuvre et la sollicitude qu'elle apporte dans l'établissement des wagons sanitaires assure à nos malheureux blessés les soins les plus délicats.

Depuis l'avènement de la Commune, les grands boulevards, et sur la rive gauche le boulevard Saint-Michel, étaient devenus le soir complètement inhabitables pour les familles honnêtes, en raison de l'affluence considérable de femmes de mauvaise vie qui s'y produisaient quotidiennement, en se faisant remarquer non moins par les singularités de leur costume que par les excentricités de leurs allures plus qu'équivoques.

Cet état de choses si regrettable va enfin cesser, ou du moins se restreindre à des proportions fort minimes, grâce aux soins de l'administration, qui a prescrit à cet égard les mesures les plus formelles.

Déjà un certain nombre de délinquantes ont été mises en état d'arrestation, et il est vraisemblable que cet exemple servira de leçon à celles qui seraient tentées de continuer les traditions de désordres amenés par l'insurrection.

C'en est fait ! malgré tous les desiderata exprimés à ce sujet par la presse et l'opinion publique, on ne conservera point les ruines de l'Hôtel-de-Ville.

Déjà les travaux de démolition sont commencés dans les cours intérieures, et d'ici la fin du mois prochain, il ne restera plus grand-chose du magnifique palais municipal.

Il est donc certain aujourd'hui que le bâtiment sera reconstruit sur le même emplacement; seulement, le réédifiera-t-on dans son ancien style, ou bien se contentera-t-on de faire une sorte de caserne destinée à recevoir des bureaux ?

La question n'est point encore résolue, mais il nous semble que l'Hôtel-de-Ville de la capitale de la France ne peut et ne doit être qu'un splendide palais.

La communication suivante a été faite au barreau :

« A la suite d'une instruction ordonnée par le conseil de l'Ordre, il a été reconnu que les dispositions formelles de la loi du 8 mai 1871 (sur les loyers) et la nécessité d'une rapide expédition ne permettaient aucune plaidoirie devant les commissions arbitrales instituées par cette loi.

« Les membres du barreau sont donc invités à s'abstenir de toute intervention professionnelle devant lesdites commissions. »

La mortalité générale, qui s'était élevée la semaine dernière à 1,250 décès, en donne aujourd'hui 1,106. C'est une diminution assez sensible, et ce chiffre est inférieur à celui de la semaine correspondante de 1870.

En reprenant possession de son poste, le commissaire de police du quartier Picpus a retrouvé une couronne magnifique volée par son prédécesseur au couvent des dames du Sacré-Cœur.

Cette couronne, garnie de diamants et présentant une valeur de 20,00 francs au moins, avait été offerte à la communauté de Picpus par Mme de Joyeuse.

On sait que, durant l'investissement de Paris, la plupart des objets précieux, tableaux, statues, etc., réunis dans les galeries du Louvre ont été enlevés et placés à l'abri du bombardement ou de l'enlèvement par l'ennemi.

M. Cresson, alors préfet de police, avait fait déposer la Vénus de Milo dans un des caveaux de la préfecture, et ce caveau avait été soigneusement muré. Il avait également fait réunir dans un caveau voisin le recueil des archives historiques de la préfecture. Parmi ces pièces se trouvaient les dossiers des affaires Cadoudal et Maubreuil.

Il a été procédé aujourd'hui au percement du mur qui fermait ces caveaux dont l'existence était heureusement inconnue des hommes de la Commune, et le précieux dépôt qui y avait été caché en a été retiré.

On nous communique le texte suivant d'une pétition contre le droit d'entrée sur les matières premières :

A M. le président du Conseil, chef du Pouvoir exécutif de la République française, A messieurs les ministres, A messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

Messieurs, L'impôt sur les matières textiles soulève une réprobation générale : Les protestations des chambres de commerce vous le prouvent.

Cet impôt ne remplira pas le but proposé et n'apportera aucune ressource nouvelle au Trésor : il ne peut opérer qu'un déplacement dans les voies par lesquelles l'épargne des contribuables arrive au fisc.

Bien plus, il amènera inévitablement une diminution de la richesse publique et un trouble funeste dans le régime actuel du travail, parce qu'il affaiblira le grand mouvement commercial et industriel qui seul développe les forces vives du pays et aide à la création de l'épargne. Donc il sera onéreux au Trésor.

Le commerce et l'industrie ne refusent pas de contribuer aux charges extraordinaires qui doivent incomber au pays. Ils acceptent d'être taxés plus fortement que la propriété immobilière, mais ils repoussent tout impôt qui les paralyserait, tel que l'impôt sur les matières premières.

L'arbre peut-il vivre et produire des fruits quand on arrête dans le tronc la circulation de la sève ?

Il faut que l'impôt atteigne les résultats du travail et non les instruments indispensables à son existence.

Nous nous adressons donc avec confiance, messieurs, à votre patriotisme et à votre équité. L'impôt sur les matières textiles ne peut pas être établi sans qu'il compromette la grandeur et la prospérité de la France.

Cette pétition se signe à Lyon, à la chambre syndicale des soies, rue de l'Arbresec, 26, et à la chambre syndicale des soieries, rue de Lyon, 7.

On a fait grand bruit dans ces derniers temps d'un entrepôt de cartouches existant dans la partie de l'Hôtel-de-Ville donnant sur la cour basse de la place de la Comédie.

Toutes informations prises, il paraît que cette agglomération de munitions en un pareil lieu n'est pas imputable à l'administration du 4 septembre, mais qu'il existait déjà du temps de l'empire.

Quoi qu'il en soit, il a été supprimé hier matin et les munitions qu'il renfermait ont été transportées dans les arsenaux par les ordres de l'autorité militaire.

Hier matin, à huit heures, dans la cour du Palais Saint-Pierre, la garde urbaine, nouvellement réorganisée, a été passée en revue par M. Bouchu, adjoint chargé de la police municipale.

La tenue de ce corps était, paraît-il, très-satisfaisante.

Hiersamedi, les débats sur la question de l'emprunt de guerre ont repris, quand au fond, devant la première chambre du tribunal civil, présidée par M. Cuniac.

Me Boussan a ouvert l'attaque dans l'intérêt de plusieurs des opposants et soutenu que l'impôt étant illégal doit être considéré comme nul et non avenue.

A ses côtés, se trouvent Mes Brae de la Perrière, Bernard et Clerc, chargés du même intérêt, pour d'autres opposants.

Les débats ont été renvoyés à huitaine.

C'est le conseil de révision permanent siégeant à Lyon qui statuera sur le pourvoi des condamnés du procès de la Commune de Marseille.

Le dossier n'a cependant pas encore été transmis.

Le Salut Public, après avoir reproduit les renseignements que nous avons publiés sur ces affaires criminelles résultant des mouvements insurrectionnels qui se sont produits à Lyon, affirme que l'instruction de l'affaire du 30 avril (Guillotière) est terminée par la justice ordinaire.

Le Salut public se trompe. Vendredi, huit témoins ont été entendus par M. le conseiller Bryon; d'autres témoins seront entendus demain et les jours suivants, c'est beaucoup dire si l'information civile sera close dans six jours.

En tout 370 témoins auront été entendus.

Ce n'est pas la vaine satisfaction de rectifier une erreur commise par un confrère, qui nous fait prendre la plume; dans des questions aussi délicates que celles dont il

s'agit ici, nous estimons qu'il faut être de la plus scrupuleuse exactitude.

Nos renseignements sont puisés à bonne source et toujours consciencieusement contrôlés.

On lit dans la Décentralisation :

« Un nommé Servelle, signataire des principales affiches incendiaires qui ont paru dans notre ville, depuis le 4 septembre, inculpé de complicité dans l'assassinat du commandant Arnaud, a été arrêté dans une maison où il s'était réfugié, rue de Bourgogne, 33. »

C'est sans doute le même individu qui est compris dans la liste des accusés de l'affaire du 28 septembre, que nous publions plus loin.

Nous sommes heureux d'apprendre et d'annoncer que le billet de banque de 1,000 francs, perdu par M. Capony, et dont nous avions annoncé la perte, a été trouvé par M. Baume, herboriste, rue St-Joseph, 30, qui s'est empressé de le rendre à son propriétaire.

A deux heures du matin, dans la nuit de vendredi à samedi, un incendie a éclaté cours Bourbon, 91, chez M. Moiroux, boulanger.

Grâce à l'arrivée presque immédiate de deux pompes habilement dirigées, on a pu se rendre maître du feu à quatre heures du matin, et l'empêcher de gagner un chantier de bois contigu, appartenant à M. Romany.

Les pertes consistent en fermetures, plafonds et boiseries intérieures, mobilier, linge et sacs de farine brûlés, le tout évalué à 1,500 ou 2,000 francs.

Tout était assuré.

On croit que la malveillance est étrangère à cet incendie, qui aurait commencé par la combustion d'une caisse de menu charbon placée trop près du four.

Un autre incendie sans importance, occasionné par une lumière qui a communiqué le feu à des rideaux de lit, a eu lieu dans la même nuit au café de la Mule-Blanche, situé rue Champier.

Le sieur Barboyon, chef d'un atelier de tissage, s'est précipité dans la journée de vendredi, du troisième étage de la maison qu'il habite, rue d'Ivry, n° 27.

Il a été transporté à l'hôpital de la Croix-Rousse dans un état désespéré.

On attribue ce suicide à la douleur éprouvée par ce malheureux à l'annonce de la mort de son fils, décédé en Prusse, prisonnier.

Vient de paraître : Peuples, Papes et Rois, par J. Reynier, tisseur. A part quelques exagérations de langage et de pensée, l'auteur, simple ouvrier, traite avec une grande largeur de vues les brûlantes questions d'actualité politique et sociale. — 1 fr., chez Evrard, 32, rue de Lyon.

Un ouvrier maçon, venu à Lyon pour travailler de son état, a eu le malheur d'oublier, dans une auberge du quartier de la Guillotière, qu'il ne peut se rappeler, un sac contenant des outils qui lui sont indispensables et du linge qui lui fait faute. La personne chez qui ces objets sont restés, est priée de les rapporter au commissariat judiciaire, grande rue de la Guillotière, au nom de Faure (Giles), ouvrier maçon.

LES TROUBLES DE LYON

1re Affaire — 28 septembre

Ainsi que nous l'avons expliqué, cette première affaire était complètement instruite lorsque l'autorité militaire l'a réclamée. La chambre des mises en accusation, présidée par M. Onofrio, avait rendu son arrêt de renvoi devant la cour d'assises.

C'est maintenant le conseil de guerre qui aura à statuer.

Les accusés sont au nombre de douze, savoir :

- 1o Beckouanine, Michel (sans autre désignation), fugitif;
2o Richard, publiciste, quai de Serin, 20, fugitif;
3o Blanc, Gaspard, rue de Jarente, 31, fugitif;
4o Parraton, François, tisseur, grande rue de la Croix-Rousse, 75, détenu;
5o Saignes, plâtrier, rue Charfres, 23, fugitif;
6o Servelle, François, vernisseur, chemin de Sacré-Cœur, fugitif;
7o Schetell, Adrien, mécanicien, rue du Repos, 18;
8o Rivière, Pierre-Benoit, cartonnier, en liberté provisoire (Rivière a déjà comparu

dans l'affaire du commandant Arnaud et a été acquitté);

9o Bastelica, employé à Marseille, fugitif;
10o Lukiewicz, compositeur d'imprimerie, grande rue de la Croix-Rousse, 21, fugitif;

11o Combe (sans autre désignation), fugitif;
12o Cluseret, général (sans autre désignation), fugitif;

Sont prévenus de complot et d'attentat ayant pour but, soit d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, soit de changer le gouvernement de la République ou d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de la République.

Nous croyons devoir rappeler les faits principaux qui ont donné lieu à cette poursuite :

Alors, que cinq à six mille ouvriers, qui avaient envoyé leurs délégués au Conseil municipal pour l'élevation de leur salaire, stationnaient dans la journée du 28 septembre sur la place des Terreaux, les accusés pénétrèrent de force dans l'Hôtel-de-Ville de Lyon, s'installèrent dans la salle du Conseil municipal, y formèrent un comité, prirent diverses résolutions; sur leurs excitations, l'Hôtel-de-Ville fut envahi par la foule. L'un d'eux, au nom des factieux, proclama du haut du balcon la déchéance des autorités. L'anéantissement des institutions politiques et sociales, la nomination de Cluseret au commandement de l'armée de Lyon.

On sait le reste; après quelques heures d'émoi, la ville rentra dans l'ordre, et Cluseret s'esquiva au plus vite pour aller porter ailleurs, à St-Etienne, puis à Marseille, ses menées révolutionnaires.

Il est à présumer qu'aucun des fugitifs ne comparaitra devant le conseil de guerre.

MUSIQUES MILITAIRES

Programmes du dimanche 2 juillet

De six heures à sept heures 1/4

PLACE MORAND

35e de ligne. — Chef : M. FLAMAND.

- 1o Allegro militaire . . . SAURET.
2o Le Domino noir (ouverture) AUBER.
3o La Muette de Portici (fantaisie) . . . AUBER.
4o Les Noces de Jeannette (fantaisie) . . . V. MASSÉ.
5o Faust (valse) . . . GOUNOD.
6o Orphée aux Enfers (quadrille) . . . OFFENBACH.

PLACE DE LA CROIX-ROUSSE

16e de ligne. — Chef : M. FUNFROCK

- 1o Le Caïd (allegro) . . . A. THOMAS.
2o Les Sabots de la Marquise (ouverture) . . . BOULANGER.
3o Lucie (duo) . . . DONIZETTI.
4o Zampa (fantaisie) . . . HEROLD.
5o Guillaume Tell (ballet) . . ROSSINI.

De huit heures à dix heures du soir

PARC DE LA TÊTE D'OR

38e de ligne. — Chef : M. FLAMAND.

- 1re PARTIE
1o Allegro militaire . . . SAURET.
2o Le Sermont (ouverture) . . AUBER.
3o La Muette de Portici (fantaisie) . . . AUBER.
4o Faust (valse) . . . GOUNOD.
2e PARTIE
5o Le Domino noir (ouverture) AUBER.
6o Les Noces de Jeannette (fantaisie) . . . V. MASSÉ.
7o L'Œil crevé (quadrille) . . HÉRVÉ.
8o Polka militaire . . . MASSON.

NOUVELLES GÉNÉRALES

12,000 marins, fusiliers et canoniers, appartenant à l'armée de Versailles, viennent d'être renvoyés dans leurs foyers.

Le ministère de la marine poursuit en même temps le désarmement d'un grand nombre de vaisseaux de notre flotte de guerre.

Malgré ses revers, la France tient encore le premier rang dans les arts et l'industrie. A l'Exposition universelle de Londres, la partie la plus fréquentée et la plus admirée du public est, bien certainement, la section française.

Les membres de la famille royale d'Angleterre ont tenu à honneur de visiter notre exposition avant même qu'elle fût ouverte au public, et à y faire de nombreux achats.

LA SOUVERAINE MAISON BERTIN

Magasins de Nouveautés

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 83, place des Jacobins, angle de la rue Confort

POUR CAUSE DE FIN DE SAISON

GRANDE BAISSE DE PRIX

Cette maison, connue pour son bon marché extraordinaire, met en vente, à partir de ce jour, un immense choix d'étoffes pour robes, ainsi que Châles, Soieries et Confections, à des prix tellement modérés qu'il suffit d'y faire une visite ou simplement de jeter un coup-d'œil sur la nomenclature ci-dessous, pour s'assurer des avantages réels que présentent tous ces articles.

Tarifs de quelques Soieries

- Mohair anglais . . . fr. 30
Alpaga toutes nuances . . . 30
Tulle fine légère et brillante . . . 30
Popeline glacée . . . 25
Soierie étoffe forte brillante . . . 30
Soierie brillante infroissable . . . 2
Popeline p. laine nuance fine . . . 05
Parisienne souple brillante . . . 25
Étoffe spéciale pour vêtement complet, de 1 fr. 50 à 2 fr.
Mohair anglais grand brillant et laine et soie haute nouveauté, valeur réelle, 5 et 6 fr. 3 et 4 fr.
Tulle de Vichy bon teint . . . fr. 25c.
Percales grande largeur, des-sus nouveaux . . . 55
Comptoir spécial pour Deuil
Orléans noir à . . . fr. 50c.
Orléans fort à . . . 75
Orléans brillant à . . . 90
Orléans extra à . . . 1
Orléans double chaîne . . . 1 25
Bareges noirs et grenadine canevass pour costumes.
Brillantine alpaga à . . . 1 fr. 25c.
Brillantine grand lustré à . . . 1 50
Brillant ne double chaîne . . . 2
Brillantine imitant la soie à . . . 2 50
Crétons et drap de venue pour gr. deuil.
MÉCANIS, CROQUISÉS de toutes les largeurs, pour ROBES, CONFECTIONS et CHÂLES depuis 1 fr. 25 jusqu'à 12 francs.

Soieries

Draps de Lyon, gros grain faille
Nouveaux robes et confections, depuis
Tulle unis, nuances nouvelles.

Confections vareuses cachemire garnies et doublées depuis 7 fr.
Modèles nouveaux en soie de 20 à 40 fr.
Grand choix de Waterproof pour voyage, à des prix exceptionnels.

Choix immense de Châles cachemires français longs et carrés, pour mariages, depuis 20 fr.

LA VENTE SE FAIT DE CONFIANCE ET A PRIX FIXE

LES REVOLUTIONS

PLUS ÇA CHANGE PLUS C'EST LA MÊME CHOSE

Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes

Même prix, franco par la poste
Lyon, EVRARD, éditeur, 32, rue de Lyon.

URIAGE-LES-BAINS HOTEL BARNEAUD

AU CENTRE DE L'ÉTABLISSEMENT
Chambres et cabinets meublés. — Déjeuners et diners à toute heure. — Table d'hôte.

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE : Liqueur verte : 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille. — Liqueur jaune : 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille. S'ad. : CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 45, Lyon.
5e ANNÉE
IMPARTIALITÉ — PROBITÉ — INDÉPENDANCE
LA SURETÉ FINANCIÈRE
Préisant tous les dimanches
Avec tous les renseignements financiers et les tirages de la semaine.
5 fr. par an, pour toute la France
BUREAUX : A Paris, 11, rue de Châteaudun.
Pour tous les articles non signés : EVRARD.
Lyon imp. P. Mougis-Russand, rue Stella, 3.